

LE MOUVEMENT AFRICAIN ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS (MAEJT)

à travers 20 pays africains



En visant avant tout le renforcement des droits des enfants et jeunes travailleurs (EJT), le projet veut aussi sécuriser l' « exode précoce » (exode rural avant tout, mais aussi circulation d'une ville vers une autre ville du même ou d'un autre territoire national). Il s'agit à la fois d'exode rural des jeunes, et de migrations internationales Sud-Sud entre pays africains.

QUELQUES DONNÉES SUR LE PROJET...

Durée :

Depuis 1995 (14 ans)

Membres :

80 associations membres

Initiateurs :

D'après le site : des enfants et jeunes travailleurs.

D'après le secrétaire de l'association de Bamako : de « jeunes femmes migrantes »

Bénéficiaires :

Enfants et jeunes travailleurs (condition d'apprenti) de 13 à 30 ans

Soit en 2008 : 148 193 membres et sympathisants

Objectif Général :

Informier et former les enfants sur leurs droits, et mener des actions pour réaliser ces droits.

Objectifs spécifiques :

- Promouvoir et renforcer la concrétisation de 12 droits et l'amélioration des conditions de vie et de travail des bénéficiaires
- Renforcer les capacités de communication des membres et des associations
- Renforcer la capacité des membres dans la mise en place d'AGR (Activités Génératrices de revenus), rentables
- Renforcer la formation des membres des associations et des animateurs.
- Développer la collaboration entre les associations d'EJT (AEJT) et les autorités locales, les institutions internationales, les ONG et d'autres mouvements.
- Organiser les AEJT sur l'échelle nationale en vue d'actions communes et de programmes nationaux
- Participer aux débats et aux rencontres internationaux sur l'enfance
- Faire des activités de lobbying

Activités :

- pour les objectifs 1 et 3 : formation d'animateurs locaux et activités de sensibilisation par différents canaux (théâtres, causeries, danses...)
- pour l'objectif 2 : formation à la gestion, à l'entrepreneuriat, formation technique par des partenariats avec des centres de formation
- pour les objectifs 4 et 6 : campagnes menées par les EJT auprès des décideurs à tous les niveaux pour renforcer les capacités d'expression citoyenne des EJT, sensibiliser sur la situation de la jeunesse, obtenir des salles de classe. Exemples :
 - Directeur d'école ou de dispensaire
 - Chef de quartier
 - Autorités gouvernementales
 - Secrétariat général des Nations Unies

Partenaires (parmi les principaux bailleurs) :

Union Européenne, Caritas, Unicef, Save the Children, Plan International, Pronats

Budget :

environ 900 000 euros /an

1. LES MOBILITÉS DANS L'HISTOIRE DU MAEJT

Le mouvement mène actuellement un renforcement et un élargissement de ses activités à d'autres pays d'Afrique (initialement : Sénégal).

- Enda a tenu un strict rôle d'appui organisationnel dans le projet :
- au niveau de la formation des animateurs et de leur orientation dans la progression du projet.
- au niveau de la recherche de partenaires techniques et financiers.

Dès le départ du mouvement, mention est faite des « enfants migrants » et de l' « exode et traite des enfants » dans la charte des 12 droits : le second est le « droit à rester au village, à ne pas « s'exoder » → Un objectif implicite est de limiter l'exode rural.

En 2004 est monté un programme spécifiquement axé sur la « lutte contre l'exode précoce » des EJT (cf documents consultables dans cette fiche) → actions de sensibilisation

En 2007, une recherche-action est menée au sein du même programme → elle vise à identifier au plus près les motifs individuels de cet « exode ». Elle permet de faire la distinction entre « exode voulu » et « exode forcé ». Le terme « migrations » est de plus en plus employé.

En 2009 démarre le programme « mobilité » → objectif : accompagner les jeunes dans leur mobilité entre les grandes villes en renforçant 1/ les capacités d'accueil des associations nationales membres du mouvement et 2/ la communication entre ces associations.

→ Evolution de l'appréhension des mobilités, de « exode rural = exode forcé » à « exode forcé/exode voulu + accompagnement des migrations régionales et des mobilités inter-urbaines ».

LOCALISATION

Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Gambie, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Nigeria, Togo, Cameroun, RDC, Rwanda, Burundi, Ethiopie, Madagascar, Zimbabwe, Angola, (prochainement : Kenya)



2. LE MAEJT PARMIS LES ESPACES-TEMPS DES MIGRATIONS

2.1. Les temps des migrations face au temps du MAEJT

Le développement se décline pour le mouvement selon un volet « droits » : il s'agit de renforcer les capacités citoyennes et socio-économiques des EJT.

- L'exode rural est défini comme structurel, dépassant le cadre et les capacités du projet : il s'effectue sur le temps long. Le mouvement travaille depuis 14 ans par rapport à l'exode, ses activités sont donc aussi pensées dans la durée.

- Les mobilités intra-régionales et inter-urbaines sont abordées depuis 2009 par le mouvement. Elles orientent sa structuration d'un dispositif vertical (de l'accompagnement dans le quartier au national) à un élargissement de ce dispositif selon une logique horizontale (de ville à ville, de pays à pays). C'est du jeune et de lui seul, avec l'appui des associations, que dépend la temporalité des mobilités. La durée de résidence en une ville est très variable, selon les contacts et les possibilités trouvées sur place par l'enfant ou le jeune migrant.

2.2. Le MAEJT dans l'espace de la mobilité

Territoires d'origine :

1. Les villages

Mieux préparer ceux qui partent :

- Etude de 2004 : « L'exode qui ne profite qu'à des adultes qui l'organisent est mauvais, nous le condamnons, parfois il se transforme en « traite des enfants » que nous dénonçons. Mais nous ne pouvons pas arrêter ceux qui veulent partir et découvrir la ville. Nous les informons surtout de risques de maltraitance en leur donnant des conseils pour leur sécurité (...) et des contacts avec nos associations pour qu'ils ne soient pas isolés ».

- En visant à « lutter contre l'exode précoce », le projet ne vise pas tant à empêcher les départs qu'à assurer leurs conditions juridiques.

Informers ceux qui restent :

Actions de sensibilisation auprès des groupes, des chefs de village, des familles sur la situation des jeunes et enfants, leur situation d'exploitation et sur les 12 droits et sur les situations difficiles des enfants en exode (dans les grandes villes)

Mieux préparer ceux qui reviennent :

- Entretiens avec des animateurs formés pour accompagner et orienter les jeunes : quelles motivations réelles, quelles perspectives concrètes sur place ?

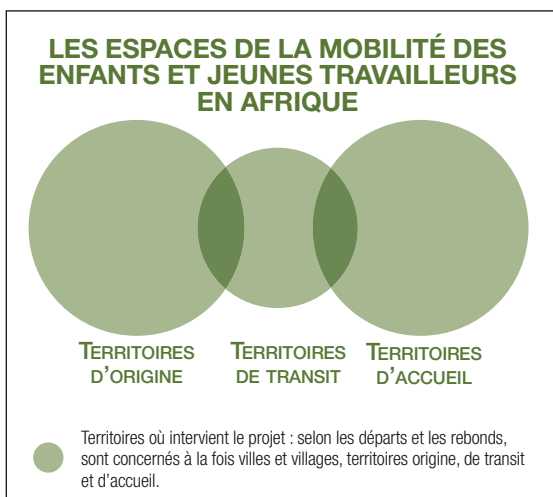
- Coordination entre associations sur plusieurs territoires pour le suivi du jeune.

2. Les villes

A chaque mobilité inter-urbaine, **mieux préparer ceux qui partent :**

- Entretiens avec des animateurs formés pour accompagner et orienter les jeunes : quel parcours, quelles motivations réelles, quelles perspectives concrètes sur place ?

- Coordination entre associations sur plusieurs territoires pour le suivi du jeune.



Territoires de transit :

Les villes.

- A la fois territoires de départ et d'installation, elles deviennent espaces de transit selon la durée du passage.

- Actions d'accueil, de soutien et de conseil auprès des jeunes pour favoriser leurs perspectives en fonction de leurs parcours et situations spécifiques.

Territoires d'accueil :

Les villes

C'est l'espace au cœur des activités du MAEJT.

Dans le cadre de l'exode ou des mobilités inter-urbaines, les territoires d'accueil sont urbains.

- Coordination entre associations sur plusieurs territoires pour le suivi du jeune.

Les animateurs formés accompagnent les jeunes dans leur insertion par :

- Appui à la formation professionnelle,

- Education,

- Actions de lobbying et de sensibilisation sur les droits auprès des employeurs, des institutionnels, du grand public, d'autres jeunes apprentis.

→ Le travail des animateurs associatifs rejoint des mécanismes de syndicalisation. L'important n'est pas de fixer les jeunes dans une ville mais de les sécuriser, de renforcer leurs capacités citoyennes et socio-économiques.

SYNTHÈSE

Le rôle des jeunes migrants dans le mouvement : ils n'en sont pas les bénéficiaires que pour mieux être véritablement acteurs de leur mobilité, avec un projet défini au moment du départ et une connaissance des modalités d'insertion. L'enfant ou le jeune est considéré en tant qu'acteur de sa construction, dont la mobilité fait partie, et pas seulement objet de volontés extérieures (celle des parents, de l'employeur) ou d'une situation objective (la misère, l'exploitation).

En partant de ce constat que l'enfant peut être acteur, Le MAEJT s'attache à renforcer cette capacité par une approche centrée sur les droits. Il valorise les mobilités en renforçant les connaissances juridiques des jeunes et leurs compétences (plaidoyer, par exemple), la formation dont ils ont pu bénéficier dans l'association (sur les droits principalement) et de la réflexion sur leurs propres parcours (grâce à l'appui d'animateurs formés).

Résumer en quoi le projet s'est avéré être une pratique de co-développement ou non, ses aspects positifs et négatifs, ses perspectives par rapport à la mobilité.

DOCUMENTS CONSULTABLES SUR LE PROJET :

- Document d'explicitation du « droit à ne pas s'exoder », document de Capitalisation des pratiques de lutte contre l'exode précoce et la lutte des EJT et Rapport de la recherche-action réalisée en 2007 : consultable sur le site.

- Site Internet : <http://eja.enda.sn/>

PERSONNE RESSOURCE :

fabrizio@enda.sn